

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 39 du 28 mai 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 7

ARRÊTÉ

fixant le contingent de médailles de la défense nationale pour l'année 2021.

Du 05 mai 2021

ARRÊTÉ fixant le contingent de médailles de la défense nationale pour l'année 2021.

Du 05 mai 2021

NOR A R M S 2 1 0 1 2 1 4 A

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le décret n° 2014-389 du 29 mars 2014 relatif à la médaille de la défense nationale, et notamment son article 4 (JO n° 77 du 1^{er} avril 2014, texte n° 52),

Arrête :

Article 1^{er}.

Le contingent de l'année 2021 pour les échelons or et argent de la médaille de la défense nationale est fixé comme suit :

Militaires d'active

Échelon or : 8 566

Échelon argent : 13 240

Militaires de la réserve opérationnelle

Échelon or : 259

Échelon argent : 689

Article 2.

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

La ministre des armées,

Florence PARLY.